|  |
| --- |
| **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES** |

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

|  |
| --- |
| **SERVICE de FORMATION INFORMATIQUES** |

**Etablissement support du GHT Alpes Dauphiné :**

Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes

CS 10217

38043 GRENOBLE CEDEX 09

**Etablissement(s) membre(s) du GHT concerné(s) par le présent accord-cadre :**

Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes (dont site VOIRON)

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

SOMMAIRE

Article premier : OBJET DE LA CONSULTATION

Article 2 : NATURE DES PRESTATIONS

2.1. Contexte général

2.2. Contexte particulier

2.2.1 Lot 1

2.2.2 Lot 2

2.2.3 Lot 3

2.2.4 Lot 4

2.3. Objectifs de la formation

2.3.1 Lot 1

2.3.2 Lot 2

2.3.3 Lot 3

2.3.4 Lot 4

2.4. Thèmes à aborder à minima

2.4.1 Lot 1

2.4.2 Lot 2

2.4.3 Lot 3

2.4.4 Lot 4

Article 3 : PUBLIC CONCERNE

3.1 Lot 1

3.2 Lot 2

3.3 Lot 3

3.4 Lot 4

Article 4 : MODALITES D’EXECUTION

4.1. Fixation des dates des sessions de formation

4.2. Horaires

4.3. Méthodes pédagogiques

4.4. Personnel du titulaire du marché public

4.5. Modalités de suivi et d’évaluation

**FORMATIONS INFORMATIQUES**

**Article 1 : Objet de la consultation**

Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet la réalisation d’une prestation de formation au profit des professionnels de santé de Grenoble Alpes, conformément au Code de la Commande Publique.

La formation décrite ci-dessous s’inscrit dans le cadre des formations de type 2 de développement des connaissances et de la compétence.

La prestation de formation se déroulera en inter dans les locaux adaptés de l’organisme de formation.

**Correspondants :** BOUCHER Céline TEL 04 76 76 93 56 - [cboucher@chu-grenoble.fr](mailto:cboucher@chu-grenoble.fr)

**Article 2 : Nature des prestations**

**2.1. Contexte général**

Etablissement support du GHT Alpes-Dauphiné (8 établissements), le CHU GRENOBLE APLES (CHUGA) est également établissement de référence pour le sillon alpin « Isère, Savoie et Haute-Savoie » : 2 millions d’habitants). Il est particulièrement actif en soins de haute spécialité et en recherche fondamentale et clinique : il bénéficie de l’environnement scientifique exceptionnel que constitue son partenaire, l’Université Grenoble Alpes (UGA) et plus globalement de l’agglomération grenobloise et du carrefour européen Grenoble-Lyon-Genève.

Avec 2 496 lits et places, il totalise plus de 219 560 hospitalisations et 857 427 consultations externes (chiffres 2018), par an.

Le CHU GRENOBLE ALPES est engagé dans une démarche continue d’amélioration de son système de management de la qualité et de la sécurité des soins.

Comme tous les établissements de santé, il est soumis à la procédure extérieure d’évaluation « certification » gérée par la Haute Autorité de Santé (HAS). A la suite de la visite d’avril 2019, le CHUGA est certifié au NIVEAU A, plus haut niveau de cette certification.

Ses 9 783 professionnels sont rejoints par 950 agents supplémentaires en 2020, suite à la fusion de l’Etablissement avec le Centre Hospitalier de Voiron.

**2.2. Contexte particulier**

Le CHU Grenoble Alpes poursuit l’informatisation de ses outils dans tous les domaines. Les agents en poste ou les nouveaux embauchés n’ont pas tous bénéficié de formation informatique suffisante pour être opérationnels.

En conséquence, le CHU Grenoble Alpes souhaite aider, à la fois :

* A la remise à niveau des agents en difficulté et qui doivent opérer une réorganisation (changement de poste ou reclassement) : l’apprentissage informatique est dorénavant nécessaire en tant que compétence de base au même titre que l’orthographe et le calcul.
* Au perfectionnement des agents en poste dans tous les domaines informatiques.

Les domaines de compétences :

Cycle utilisateur bureautique tous niveaux initiation et perfectionnement

Bureautique (Excel, Word, PowerPoint … environ 30 groupes par an, Access….A la demande)

Messagerie (Outlook… 4 groupes par an)

Système d’exploitation (Windows…à la demande)

Infographie (Autocad…à la demande)

Intelligence artificielle (à la demande)

Confidentialité des données (à la demande)

Cycle informaticien tous niveaux initiation et perfectionnement

Informatique décisionnelle (Business Object… environ 2 groupes par an)

D’autres demandes pourront être formulées en lien avec les évolutions technologiques à venir.

Les formations, principalement en présentiel, porteront sur les divers éléments nécessaires à la compréhension du fonctionnement d’un ordinateur et à l’usage de ses logiciels en initiation et perfectionnement.

Les formations en e-learning devront s’effectuer dans les locaux de l’organisme formateur référent.

L’organisme devra s’adapter à toutes organisations spécifiques suivants les types de formation et suivant les groupes.

**2.3. Objectifs de la formation**

A l’issue de la formation, les participants seront capables de :

* Connaitre le fonctionnement d’un ordinateur
* Se familiariser avec le vocabulaire informatique
* Maitriser les principales fonctions pour se perfectionner dans tous les domaines

**2.4. Thèmes à aborder à minima**

Toutes les fonctionnalités des logiciels mentionnés ci-dessus eu 2.2, en initiation et en perfectionnement.

**Article 3 : Public concerné**

La formation s’adresse aux professionnels du CHU Grenoble Alpes de toute catégorie professionnelle.

Elle sera organisée en groupe de 6 personnes maximum externalisée si l’organisme possède une salle dans l’agglomération Grenobloise.

Pour une formation de groupe, le nombre de stagiaires peut varier en fonction de contraintes de service, en tenant compte des exigences liées à la qualité de la prestation et aux objectifs pédagogiques. Si le nombre de participants jugé minimum pour le type de prestation (2 personnes) n’est pas atteint, le CHU Grenoble Alpes se réserve le droit de reporter la formation ou de l’annuler dans les 15 jours précédents.

Article 4 : Modalités d’exécution

4.1 - FIXATION DES DATES DES SESSIONS DE FORMATION

Le titulaire du marché devra obligatoirement proposer dans son offre des dates de réalisation pour une session groupe réservée à l’Etablissement, dans une salle appartenant à l’organisme, de préférence dans l’agglomération Grenobloise (hors périodes de vacances scolaires de la zone). La formation est attendue à **compter de JANVIER 2026**

Les dates prévisionnelles de stage seront déterminées et/ou validées dans le cadre de la mise au point du marché. Elles seront confirmées dans le bon de commande.

* Durée et déroulement souhaités de la formation : 1 à 5 jours de formation consécutifs ou non selon programme formation
* Nombre de groupe à titre indicatif : 1 à 2 par période

## **Le CHU Grenoble Alpes se réserve, cependant, le droit de demander la réalisation de groupes supplémentaires si besoin. Il s'engage à prévoir un délai de 2 mois entre sa demande et la date de réalisation de groupe supplémentaires de formation.**

4.2 - HORAIRES

Le nombre d’heures d'une journée de formation présentielle devra être de sept heures trente. Les formations se déroulent, sur une amplitude journalière de 8h30 à 16h30.

4.3 - METHODES PEDAGOGIQUES

L’organisme fera des propositions relatives à l’animation de la formation détaillant les méthodes pédagogiques utilisées, les supports de cours remis aux stagiaires ainsi que les éventuels exercices pratiques.

L’organisme fera des propositions organisationnelles pour éviter dans toute la mesure du possible une annulation due à l’absence d’un formateur unique, et tiendra compte de la difficulté spécifique d’organisation des plannings des agents concernés.

Le matériel pédagogique (audiovisuel et informatique) sera fourni par le prestataire.

Les supports documentaires, impérativement en langue française, seront remis aux stagiaires par le ou les formateurs et dupliqués en nombre suffisant par le prestataire retenu. Il remettra également un exemplaire à la Direction de la Formation Continue.

**4.4 - PERSONNEL DU TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC**

Les intervenants affectés par le titulaire à la réalisation du présent marché public sont ceux présentés dans la proposition (avec profil des intervenants).

Si au cours du marché public, l'un des intervenants n'était plus en mesure d'assurer ses formations, le titulaire du marché public est tenu d'avertir la Direction de la Formation Continue dès que possible, au moins trente jours fermes avant la date de l'intervention.

**Le titulaire du marché est tenu de présenter un remplaçant disposant d'une compétence et d'une expérience similaires et transmet le profil des intervenants de ce remplaçant par lettre recommandée avec accusé de réception postal.**

En cas d'empêchement imprévisible de l'intervenant (maladie, accident, grève des transports …), le titulaire doit prendre toute disposition pour assurer son remplacement. Si l'empêchement se produit la veille ou le jour de l'animation, le titulaire se doit de proposer dans un délai maximum d'un mois, de nouvelles dates pour la prestation complète ou les jours non assurés.

**4.5 - MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION**

L’évaluation s’effectuera en plusieurs temps :

* Au démarrage de l’action de formation : l’analyse des prérequis ou du positionnement des stagiaires
* En cours de formation, par échanges entre le formateur et les stagiaires, à fin de réajustement si nécessaire.
* A l’issue de la formation :

Chaque stagiaire est mis en situation et évalué individuellement ou en groupe par le formateur.

L’organisme de formation s’engage à délivrer à chaque stagiaire une attestation de participation de stage, soit le jour même de la formation, soit adressée à la Formation Continue du CHU Grenoble Alpes avec la facture